

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon
accueil@sentiersdavenir.fr

Elections municipales 2026 Bilan de la consultation des candidats

L'ASA a interrogé 19 candidats aux élections municipales 2026 concernant les communes de Landévant, Landaul, Locoal Mendon, Belz, Etel, La Trinité sur Mer, Carnac, Crach et Surzur. 7 candidats ont répondu soit 37%. Ce nombre est important pour un sujet qui paraît anodin.

Les réponses obtenues ont été mises en ligne sur le site de l'association :

<https://www.sentiersdavenir.fr/documentation/bulletins-d-information/77-bulletin-special-d-information-municipales-2026>

La diversité des points de vue des têtes de liste montre le pouvoir réel que les municipalités peuvent avoir dans le traitement des sujets littoraux, dont les servitudes de passage des piétons. L'ASA estime qu'un travail avec les équipes municipales permettrait d'adapter site par site l'application de la réglementation, tant pour la bonne conservation des espaces naturels, que pour la tranquillité de son habitat.

Concernant Locoal Mendon :

[Le questionnaire relatif à cette commune](#), sur laquelle aucune SPPL n'existe, traite, outre de la SPPL, de la montée des eaux et des défenses contre la mer.

[La liste de Jean Maurice Majou](#) partage les préoccupations de l'ASA. Elle est soucieuse de la conservation de l'environnement et souhaite préserver la commune d'une fréquentation inappropriée de son cadre naturel exceptionnel. A ce titre elle ne souhaite pas une labellisation de la servitude en « GR » côtier, du fait de l'effet d'attractivité et de la surfréquentation associés. L'équipe veillera également à ce que le doute soit levé sur le niveau de risque de submersion du littoral de la commune. Elle sollicitera les services de l'Etat pour obtenir les réponses attendues par l'ASA. Elle souhaite que des solutions raisonnables soient recherchées pour que les habitations puissent être protégées contre la montée des eaux.

[La liste de Karine Bellec](#) indique qu'il existe une forte demande de la population pour la création de cheminements côtiers et souhaite que le projet de tracé SPPL de 2019 soit revu sur certaines portions, en particulier pour éviter de trop importants travaux. L'équipe ne peut s'engager dès à présent sur l'inscription ou non des cheminements au PDIPR ni sur leur classement en GR. Elle est favorable à des études complémentaires sur les hauteurs d'eau. Elle s'en remet à l'Etat pour ce qui est des protections contre la mer et évoque un éventuel déplacement des populations menacées par la montée des eaux.

Concernant les autres communes :

Le questionnaire pour les communes dont les parcelles de bord de mer sont déjà soumises à la SPPL traitait principalement de l'exploitation du cheminement côtier.

Belz : [La liste de Sylvie Le Galliotte](#) poursuivra la gestion de la municipalité précédente et maintiendra le classement au PDIPR qui permet d'obtenir des aides financières. Elle est opposée à une intégration au GR34 du sentier côtier car il ne doit pas être surexploité. Quant aux modifications de tracé qui seront nécessaires ultérieurement elle avisera le moment venu.

La Trinité sur Mer : [La liste de Yves Normand](#) estime qu'il faudra communiquer vers les piétons pour qu'ils soient plus respectueux des espaces traversés mais elle reste favorable à la circulation des chiens en laisse. Elle ne pense pas que la fermeture temporaire des espaces soit nécessaire en période de nidification. Elle n'envisage pas l'inscription au PDIPR et envisagera les déplacements du tracé lorsque le cas se présentera.

Carnac : [La liste d'Alexandre Lanoë](#) partage très largement les préoccupations de l'Association Sentiers d'Avenir tant en matière d'instauration de la servitude que de son usage.

Surzur : [La liste d'Eric Mahé](#) considère indispensable de sensibiliser le public au bon usage des espaces. Elle est favorable au passage des chiens tenus en laisse. Elle serait favorable à la fermeture des sites en période de reproduction des oiseaux tout en estimant que cette initiative relève de l'Etat. Elle est favorable à l'inscription au PDIPR, principalement du fait de l'apport de financements. Elle n'a pas encore évalué les conséquences, en particulier financières, du maintien ou du recul des tracés attaqués par les eaux.

Landaul : [La liste d'Isabelle Guillo](#) paraît méconnaître l'existence récente de la SPPL à Landaul.